

Le département de Rhône-et-Loire (26 février 1790 – 12 août 1793)

Le document ci-joint est la reproduction d'une carte tracée et colorié à la main il y a près de deux siècles. Il s'agit du département de Rhône-et-Loire. C'est l'occasion de rappeler quelle fut la brève existence de cette entité administrative.

***Le Lyonnais, Forez et Beaujolais :* un ou deux départements ?**

En décembre 1789, l'Assemblée constituante décide que le royaume sera partagé en départements - il y en aura 75 au minimum et 85 au maximum - qui remplaceront les anciennes provinces. Chaque département sera divisé en districts eux-mêmes subdivisés en cantons d'environ quatre lieues carrées.

Que va devenir le *Lyonnois, Forez et Beaujolais* qui formait jusque là, une seule généralité, celle de Lyon ? Il y a de fortes divergences suivant les régions :

La plupart des Foréziens souhaitent ne pas être subordonnés à Lyon. Ce serait un chef-lieu de département presque inaccessible - aucune route vraiment praticable ne relie Montbrison à Lyon - et ils redoutent la poids de la métropole rhodanienne.

L'histoire, particulièrement le long conflit entre les comtes de Forez et les archevêques de Lyon, a modelé le particularisme forézien. La géographie, surtout, plaide en faveur de deux unités administratives distinctes. Le Forez forme une région naturelle et Delandine¹, député du Forez, a raison d'affirmer :

Le Forez est un vaste bassin coupé par la Loire, environné de montagnes de tous côtés. Ses limites sont marquées par les bornes immuables de la nature².

Les Lyonnais sont évidemment partisans du département unique ainsi que les habitants de Saint-Chamond (4 100 habitants) et de Saint-Etienne (28 000 habitants). Ces villes industrielles sont mieux reliées à Lyon par la route de Lyon au Haut-Languedoc. De plus Saint-Etienne s'oppose traditionnellement à la suprématie administrative de Montbrison qui ne compte que 4 400 habitants.

Les représentants du Beaujolais ne sont pas hostiles à un grand département, en tout cas ils ne veulent pas être coupés de Lyon. Ajoutons que les Annonéens revendiquant pour la département du Vivarais (l'Ardèche) la territoire du bailliage de Bourg-Argental.

En ce qui concerne les chefs-lieux de district il y a beaucoup de candidatures : Lyon, Villefranche, Montbrison, Saint-Etienne, Roanne. mais aussi Bourg-Argental (siège de bailliage), Charlieu, Saint-Bonnet-le-Château (siège du bailliage du Chauffour jusqu'en 1771), Feurs, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Symphorien en Beaujolais.

¹ Antoine-François Delandine (Lyon le 6 mars 1756, + à Lyon la 5 mai 1820) : député du tiers état du Forez, avocat, bibliothécaire de la ville de Lyon, arrêté à Néronde et emprisonné à Lyon en 1793, acquitté, anobli par Louis XVIII.

² *Archives parlementaires*, tome XI, séance du 8 janvier 1790 ; cité par E. Brossard, *Histoire du département de la Loire pendant la Révolution française*, tome 1, Saint-Etienne, 1904.

Constitution du département de Rhône-et-Loire

La Constituante tranche finalement en faveur des Lyonnais pour des motifs politiques. Il s'agit de balancer l'influence de la grande ville en lui adjoignant un vaste département.

Un seul département est donc créé avec les trois provinces sous la nom de Rhône-et-Loire. Le décret du 26 février 1790 précise :

L'assemblée de ce département se tiendra provisoirement dans la ville de Lyon, et alternera ensuite dans les villes de Saint-Etienne, Montbrison, Roanne et Villefranche ; à moins que les électeurs ne préfèrent d'en fixer définitivement la résidence.

*Ce département est divisé en six districts, qui sont : la ville de Lyon, la campagne de Lyon, Saint-Etienne, Montbrison, Roanne et Villefranche. L'assemblée du district de la campagne se tiendra dans la ville de Lyon.*³

Sur la carte que nous présentons les chefs-lieux de district sont désignés par un bonnet phrygien surmontant une pique, les chefs-lieux de canton par un signe particulier (un barre surmonté d'un "x") le chef-lieu de département par un petit drapeau.

Le document indique 71 cantons et non 73 comme le précise la décret du 26 février 1790. Le district de Montbrison qui correspond sensiblement à l'arrondissement actuel est divisé en 13 cantons⁴.

Cantons du district de Montbrison

(nous avons conservé l'orthographe de la brochure de 1790⁵)

Montbrison ville

Montbrison campagne [23 communes] :

Moingt	Saint-Thomas
Poncins	Savignieux
Lésignieux & ses Parcelles	Lérignieux
Champdieu	Chatel-Neuf
Pralong	Ecotay
Magnieu-Haute-rive	Marcilly
Bard	Saint-Paul-d'Uzore
Essertines	Chalain-d'Uzore
Mornand	Champs
Mont-Verdun	Verrières-sur-Ecotay
Précieux & Grézieux	Chambéon
Roche-sur-Montbrison	

³ E. Brossard, Histoire du département de la Loire pendant la Révolution Française, tome 1, Saint-Etienne, p. 227.

⁴ La carte porte 12 cantons pour le district de Montbrison, au lieu de 13. Il semble qu'il y ait eu une hésitation en ce qui concerne Saint-Galmier. Peut-être la carte a-t-elle été dressée alors que le découpage était encore en projet (avant la 26 février 1790).

⁵ Liste des localités extraite de *Département du Lyonnais, Forez et Beaujolois*, brochure imprimée signée De lachapelle et datée du 21 avril 1790, archives de la Diana.

Sury-le-Comtal [9 communes] :

Saint-Georges& Monsupt	Veauchette
Boisset-les-Mont-Rond	Saint-Romain-le-Puy
Craintillieu	Chalain-le-Comtal
L'Hôpital-le-Grand	Saint-Cyprien
Ugnias	

Saint-Rambert-sur-Loire [8 communes] :

Saint-Just-sur-Loire	Andrézieu
Saint-Maurice-en-Gourgois	Chambles
Bothéon	Bonson
Veauche	Périgneux, Miribel & Parcelles

Saint-Marcellin [6 communes] :

La Chapelle-en-la-Faye	Luriecq
Saint-Prist & Boisset	Marols
Mont-Archer	Chenereilles

Saint-Jean-Soleymieux [3 communes] :

L'Advieu	Chazelles-sur- l'Advieu
Gumières	

Saint-Bonnet-le-Château [8 communes] :

Estivareilles	Merle-Leniecq & Parcelles
Saint-Hilaire & Parcelles	Saint-Nizier
Usson	La Tourette
Roziers & ses Parcelles	Apinhac & ses Parcelles

Saint-Galmier [10 communes] :

Rivas	Marclopt
Cusieux	Chamboeuf
Aveizieux	Meylieux & Mont-Rond
Chevrières	Saint-Cyr-les-Vignes
Saint-Médard ou Saint-Miard	Saint-Bonnet-les-Oulles

Chazelles-sur-Lyon [8 communes] :

Bellegarde	Virigneux
Grammont	Maringes
Chatelus	Saint-André-le-Puy
Viricelles	Saint-Denis-sur-Coise

Feurs [16 communes] :

Saint-Laurent-la-Conche	Rosiers
Sury-le-Bois	Vaillies
Jas	Pouilly-les-Feurs
Saint-Martin-l'Estra	Cottances
Panissières	Saint-Barthélemy-L'Estra
Salvisinet	Epercieux
Essertines	Sail-en-Donzy
Le Palais & Civen	Saint-Paul-d'Epercieux

Boën [18 communes] :

Marcoux	Sainte-Foy-en-Bussy
Saint-Sixte	La Bouteresse
Mizérieux	L'Hôpital-sur-Rochefort
Sainte-Agathe	Nervieux & Grénieux
Saint-Etienne-le-Mollard	Saint-Sulpice-en-Bussy
Saint-Laurent-en- Solore	Trelins & Laïgnieux
Bussy-Albieux	Cleppé
Arthun	Rochefort
Le Sail-de-Couzan	Sézai & Allieu

Saint-Georges-en-Cousan [6 communes] :

Sauvain	Saint-Just-en-Bas
La Côte-en-Couzan	Chalmazet
Palognieux	Saint-Bonnet-le-Couraux

Cervièrès et Noirestable [6 communes] :

Les Salles	Saint-Jean-la-Vestre
La Chambas	Saint-Jullien-la-Vestre
Saint-Didier & la Côte-en-la-Valla	Saint-Priest-la-Vestre

La carte porte trois routes concernant le Forez :

- La route de première classe de Paris en Provence par le Bourbonnais et Lyon (une des plus anciennes du royaume) qui passe à La Pacaudière et Roanne :
- La route de deuxième classe de Lyon au Haut-Languedoc par Brignais, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Etienne, Firminy.
- La route de Roanne au Languedoc par Saint-Germain-Laval, Montbrison et Saint-Etienne (ne figure que le tronçon Montbrison-Saint-Etienne, le seul vraiment praticable).

Notons encore l'échelle établie en toises et la rose des vents qui porte encore une fleur de lys.

Formation provisoire du département de la Loire

L'insurrection fédéraliste de Lyon va entraîner le démembrement du département de Rhône-et-Loire. Créé pour un motif politique ce département va disparaître pour un autre motif politique. En 1793 Lyon se rebelle contre la Convention et cherche à gagner à la Contre-Révolution les régions voisines. Pour couper les insurgés Lyonnais des appuis qu'ils trouvent dans le Forez, principalement à Montbrison, les représentants en mission près de l'Armée des Alpes prennent, le 12 août 1793, un arrêté créant le département de la Loire :

Considérant que l'administration de Rhône-et-Loire n'existe plus d'une manière légale... Considérant, enfin, que les lois ne peuvent être exécutées dans l'étendue d'un département dont le chef-lieu est déclaré en état de révolte, que la ci-devant Forez compose une partie très importante de ce département, que les circonstances actuelles exigent la séparation ou division du département de Rhône-et-Loire, que cette division est encore conforme aux principes qui veulent que les administrés soient rapprochés de leurs administrations, qu'il n'existe pas sans nécessité absolue des départements trop supérieurs par leur population aux autres, ont arrêté :

Article premier.- Il y aura provisoirement un département composé des districts de Saint-Etienne, Montbrison et Roanne dont la population surpasse trois cents mille âmes.

*Art. 2. - Ce département portera le nom de La Loire et le chef-lieu sera dans la ville de Feurs, jusqu'à ce que les administrés aient émis leur vœu sur son emplacement, sauf à augmenter le nombre des districts s'il y échet...*⁶

L'arrêté, pris à la Pape, au quartier général de l'armée des Alpes est signé de Dubois-Crancé, Sébastien de Laporte, Claude Javogues et Gauthier, *de l'an 2^e de la République une et indivisible*.

La ville de Montbrisé fit la guerre à la liberté ; elle n'est plus...

En ce qui concerne Montbrison qui a suivi trop volontiers Lyon contre la Convention, Claude Javogues prend le fameux arrêté du 29 octobre 1793 qui ramène la capitale du Forez au rang d'une simple bourgade et mutile son nom :

Article premier. - Toutes les murailles et fortifications qui entourent la ville de Montbrisé seront rasées.

Art. 2. - Il sera élevé sur leurs débris une colonne portant cette inscription :

"La ville de Montbrisé fit la guerre à la liberté ; elle n'est plus".

Art. 3 - Toute autorité constituée établie dans la ville de Montbrisé est supprimée.

*Art. 4. - Le chef-lieu du district, l'administration, le tribunal et le bureau de conciliation sont fixés dans la ville de Boën ...*⁷

Javogues prend cet arrêté d'Armeville , *ci-devant Saint-Etienne, la 8^e jour de la 1^{ère} décade du 2^e mois de la République française une et indivisible*.

Constitution définitive du département de la Loire

La 29 brumaire (19 novembre 1793) un décret de la Convention vient confirmer l'arrêté des représentants en mission, créant définitivement le département de la Loire avec Feurs comme chef-lieu. Les cantons de Belmont et Charlieu qui avaient été un moment rattachés à la Saône-et-Loire sont récupérés. Les trois districts du nouveau département correspondent sensiblement aux arrondissements d'aujourd'hui.

La temps des représailles s'éloigna un peu et le 11 prairial de l'année suivante (30 mai 1794). la Convention rétablit Montbrison comme chef-lieu de district, ceci malgré les protestations véhémentes des Boënnais.

A la fin de 1794, les administrateurs du département du Rhône tentent de faire rétablir la département de Rhône-et-Loire. Mais les Lyonnais ont moins de poids qu'en 1790 et leur tentative se heurte à l'opposition presque unanime des communes de la Loire (Saint-Etienne y compris, cette fois) et des Sociétés populaires. La Loire reste le 88^e département de la République.

Enfin le 6 fructidor, an IV (23 août 1795). la Convention rétablit Montbrison dans ses prérogatives de chef-lieu de département. Le transfert est effectif le 26 fructidor (12 septembre). L'ancienne capitale des comtes de Forez sera pendant soixante ans le chef-lieu de la Loire au grand dam des Stéphanois.

⁶ Cité par E. Brossard, Histoire du département de la Loire pendant la Révolution Française, Saint-Etienne, 1904, tome 2, p. 162.

⁷ Cité par E. Brossard, *Histoire du département de la Loire pendant la Révolution Française*, tome 2, p. 241.

La séparation progressive du Forez et du Lyonnais se poursuit lentement au cours des siècles. Un nouveau pas a été franchi, le 31 mai 1971, avec l'érection du diocèse de Saint-Etienne qui détache de l'ancien et prestigieux siège de Lyon les arrondissements de Saint-Etienne et de Montbrison.

Rhône-et-Loire, Loire, Lyon, Feurs, Montbrison : bien varié semble la destin de toutes les circonscriptions administratives car souvent pour établir leurs limites il y a eu des divergences entre la politique et la géographie.

Joseph Barou

(Village de Forez n° 28, octobre 1986)